

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

- PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DES TRAVAUX DE RESTAURATION DU BARRAGE DE **GRAND RUE** SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES D'**OUZOUER-SUR-TREZEE** ET DE **BRETEAU** ;
- PRÉALABLE À LA CESSIBILITÉ DES TERRAINS NÉCESSAIRES À L'AMÉNAGEMENT DUDIT PROJET, EN VUE DE L'IDENTIFICATION DES PARCELLES, DE LA RECHERCHE DES PROPRIÉTAIRES, DES TITULAIRES DE DROITS RÉELS ET AUTRES INTÉRESSÉS (ENQUÊTE PARCELLAIRE) ;
- PRÉALABLE À LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DES ARTICLES **L.181-1** ET SUIVANTS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, COMPRENANT LES PROCÉDURES D'AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU, D'ABSENCE D'OPPOSITION AU TITRE DU RÉGIME D'ÉVALUATION DES INCIDENCES **NATURA 2000**, D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT ET DE DEMANDE DE DÉROGATION AU TITRE DES ESPÈCES ET HABITATS PROTÉGÉS.

LE PÉRIMÈTRE DE CETTE ENQUÊTE CONCERNE LE TERRITOIRE DES COMMUNES D'OUZOUER-SUR-TREZEE ET DE BRETEAU.

OBJET : TRAVAUX DE RESTAURATION DU BARRAGE DE **GRAND RUE** SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES D'OUZOUER-SUR-TREZEE ET DE BRETEAU.

PÉTITIONNAIRE ET PORTEUR DU PROJET : ETABLISSEMENT PUBLIC VOIES NAVIGABLES DE FRANCE (VNF) :
1 CHEMIN JACQUES DE BAERZE, CS 36229, 21062 DIJON CEDEX.

DURÉE DE L'ENQUÊTE : QUARANTE TROIS JOURS CONSÉCUTIFS, DU LUNDI 04 DÉCEMBRE 2023 À PARTIR DE 14H00 AU LUNDI 15 JANVIER 2024 JUSQU'À 17H00 INCLUS.

LES VOLETS DU DOSSIER D'ENQUÊTE SUR SUPPORTS PAPIER ET NUMÉRIQUE, CONSTITUÉS PAR LE PÉTITIONNAIRE, COMPRENANT NOTAMMENT LES PIÈCES DE PROCÉDURES RELATIVES À CETTE ENQUÊTE PUBLIQUE ET LA DÉCISION DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE, SERONT DÉPOSÉS EN MAIRIES D'OUZOUER-SUR-TREZEE (1 RUE GRANDE, 45250 OUZOUER-SUR-TREZEE), SIÈGE DE L'ENQUÊTE, ET EN SUPPORT PAPIER UNIQUEMENT EN MAIRIE DE BRETEAU (1 RUE DE CHAMPOULET, 45250 BRETEAU) OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE AUX JOURS ET HEURES HABITUELS D'OUVERTURE DES BUREAUX :

OUZOUER SUR TREZEE :

- LE LUNDI DE 14H00 À 17H00,
- LE MARDI DE 10H00 À 12H00 ET DE 14H00 À 17H00,
- LES MERCREDI ET JEUDI DE 9H00 À 12H00,
- LE VENDREDI DE 10H00 À 12H00 ET DE 14H00 À 17H00
- FERMETURE LE SAMEDI EXCEPTÉ LE 6 JANVIER 2024 DE 9H00 À 12H00.

BRETEAU :

- LE LUNDI DE 09H00 À 12H00,
- LE MERCREDI DE 09H00 À 12H00.

CES VOLETS DU DOSSIER D'ENQUÊTE SERONT ÉGALEMENT CONSULTABLES :

- SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET : [HTTPS://WWW.LOIRET.GOUV.FR/PUBLICATIONS/ENQUETES-PUBLIQUES-ET-CONSULTATIONS-DU-PUBLIC/ENQUETES-EN-COURS](https://www.loiret.gouv.fr/publications/enquetes-publiques-et-consultations-du-public/enquetes-en-cours)
- SUR LE SITE INTERNET DE VNF : [HTTPS://WWW.VNF.FR/VNF/REGIONS/VNF-CENTRE-BOURGOGNE/](https://www.vnf.fr/vnf/regions/vnf-centre-bourgogne/)

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT SOLLICITER DES INFORMATIONS SUR CE PROJET AUPRÈS DE VNF, DIRECTION DE L'INGÉNIERIE ET DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE - UNITÉ OPÉRATIONNELLE DE DIJON, 1 CHEMIN JACQUES DE BAERZE, CS 36229, 21062 DIJON CEDEX (TÉL : 07.60.95.81.85 - COURRIEL : guillaume.brocquet@vnf.fr).

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : M. JEAN BERNARD, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS, SIÉGERA LES JOURS ET HEURES SUIVANTS :

À LA MAIRIE D'OUZOUER-SUR-TREZEE :

- LE LUNDI 4 DÉCEMBRE 2023 DE 14H00 À 17H00,
- LE SAMEDI 6 JANVIER 2024 DE 9H00 À 12H00,
- LE LUNDI 15 JANVIER 2024 DE 14H00 À 17H00,

À LA MAIRIE DE BRETEAU :

- LE MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2023 DE 9H00 À 12H00.

M. MICHEL CARQUIS EST DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SUPPLÉANT PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLEANS POUR CONDUIRE LADITE ENQUÊTE PUBLIQUE EN CAS D'EMPÊCHEMENT DE **M. BERNARD**.

PENDANT TOUTE LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :

- SUR LES REGISTRES OUVERTS À CET EFFET, PARAPHÉS PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ET DÉPOSÉS EN MAIRIES D'OUZOUER-SUR-TREZEE ET DE BRETEAU ;
- PAR COURRIER POSTAL, À L'ATTENTION DE **M.** LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, ADRESSÉ À LA MAIRIE D'OUZOUER-SUR-TREZEE, SIÈGE DE L'ENQUÊTE, AFIN QU'ELLES SOIENT ANNEXÉES AU REGISTRE D'ENQUÊTE DÉPOSÉS DANS CETTE MAIRIE ;
- PAR VOIE ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE DE MESSAGERIE SUIVANTE : *pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr* EN PRÉCISANT L'OBJET DE L'ENQUÊTE : « BARRAGE GRAND RUE ».

LES OBSERVATIONS FORMULÉES PAR LE PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE SERONT PUBLIÉES SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.

LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, AU SIÈGE DE **VNF**, EN MAIRIES D'OUZOUER-SUR-TREZEE ET DE BRETEAU, À LA PRÉFECTURE DU LOIRET (DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ, BUREAU DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ET DU CONSEIL JURIDIQUE) ET SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET : [HTTPS://WWW.LOIRET.GOUV.FR/PUBLICATIONS/ENQUETES-PUBLIQUES-ET-CONSULTATIONS-DU-PUBLIC/ENQUETES-CLOSES](https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-Publiques-et-Consultations-du-Public/Enquetes-Closes)

DÉCISIONS À L'ISSUE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE :

À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LA PRÉFÈTE DU LOIRET SERA L'AUTORITÉ COMPÉTENTE POUR STATUER, PAR ARRÊTÉS :

- SUR L'UTILITÉ PUBLIQUE DES TRAVAUX DE RESTAURATION DU BARRAGE GRAND RUE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES D'OUZOUER SUR TREZEE ET DE BRETEAU ;
- SUR LA CESSIBILITÉ DES PARCELLES À ACQUÉRIR ;
- SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE COMPRENANT LES PROCÉDURES D'AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU, D'ABSENCE D'OPPOSITION AU TITRE DU RÉGIME D'ÉVALUATION DES INCIDENCES **NATURA 2000**, D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT ET DE DEMANDE DE DÉROGATION AU TITRE DES ESPÈCES ET HABITATS PROTÉGÉS.